

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS DÈS L'ÉCOLE PRIMAIRE

Kit pédagogique - Projet Ville Lumières



Ce kit pédagogique, à destination des enseignants des écoles primaires dont la ville a été labellisée « Ville Lumières » par Amnesty international, vous permettra d'introduire facilement la thématique des droits humains dans votre classe.

Nous vous proposons plusieurs activités à réaliser en classe avec vos élèves afin d'aborder la thématique des droits humains de manière ludique et interactive.

Pour vous préparer au mieux à ces activités, nous vous conseillons, avant de mener l'une ou l'autre de ces activités, de lire ci-dessous quelques éléments-clés à connaître au sujet des droits humains et des actions d'Amnesty International ainsi que de consulter notre dossier pédagogique « Regards sur Amnesty International et les droits humains ».

LES DROITS HUMAINS, C'EST QUOI AU JUSTE ?

Lorsque vous aborderez la notion de droits humains avec vos élèves, après les avoir interrogés sur ce que sont les droits humains pour eux, il est important de leur rappeler avant tout que les droits humains leur appartiennent.

Les droits humains, ce sont les droits que toute personne possède en tant qu'être humain dès sa naissance, quels que soient son origine, sa religion, son sexe, son âge, sa culture, sa langue. Ils sont basés sur le concept de dignité humaine, cela signifie qu'une personne a de la valeur et qu'elle doit être traitée avec respect et sans

discrimination. Sans discrimination, cela signifie par exemple qu'une fille au même titre qu'un garçon doit avoir accès à l'école.

Les droits humains sont universels (ils s'appliquent à tous les individus, ils sont valables pour tous, partout dans le monde, sans limites de temps) et valables en toutes circonstances (ils ne peuvent être retirés en aucune circonstance, pas même dans des situations d'urgence ou en temps de guerre).

L'ensemble de ces droits humains figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) adoptée le 10 décembre 1948 après la Seconde Guerre mondiale.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, beaucoup de droits ont été bafoués. Au sortir de la guerre, des États se sont réunis pour dire "Plus jamais ça". Ils ont alors créé l'Organisation des Nations Unies (ONU).

L'ONU a pour mission de sauvegarder la paix et la sécurité dans le monde. Dans ce but, l'ONU a rédigé un texte qui protège les droits de tous, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). La DUDH est composée de 30 articles que tous les pays doivent respecter.

Ces règles empêchent les gens de vivre des situations difficiles. Les droits mis par écrit dans la DUDH ont été discutés et acceptés par tous les pays du monde et les chefs d'État du monde entier ont signé cette déclaration.

Cette déclaration protège les individus de la torture, des mauvais traitements et des discriminations, entre autres. Elle garantit le droit d'exprimer son opinion, par exemple, mais aussi le droit à l'éducation tout comme le droit au repos et aux loisirs. Vous pouvez par exemple interpellier les élèves en leur rappelant que pour la plupart d'entre nous, le droit au repos va de soi, et en leur demandant s'ils savaient que cela représente un droit humain. Est-ce qu'ils peuvent imaginer que, par exemple, pour des enfants soldats, ce droit-là, tout comme le droit à l'éducation, ne coule pas de source et qu'ils n'ont pratiquement aucune possibilité de bénéficier de leur droit au repos et aux loisirs ?

Il est essentiel de rappeler aussi aux élèves que personne ne peut nous prendre nos droits humains, mais qu'ils sont pourtant violés régulièrement et qu'ils peuvent également être limités.

Vous pouvez par exemple demander à vos élèves s'ils peuvent trouver un exemple de situation qui expliquerait la limitation d'un droit humain. Après avoir attendu les réactions de la classe, vous pouvez donner des exemples ou développer un exemple donné par un élève, éventuellement donner un exemple personnel: « Mon droit d'exprimer librement mon opinion est limité, par exemple, par ton droit de ne pas être discriminé. Les droits humains d'un tiers peuvent donc limiter mes propres droits humains ». Un autre exemple peut être donné: une personne légalement condamnée peut voir son droit à la liberté limité, lorsqu'elle doit être mise en prison.

Quelques droits humains ne peuvent jamais, en aucun cas, être limités par quoi que ce soit ; ils sont valables d'une manière absolue. Par exemple, l'interdiction de la torture appartient à ce type de droits.

Il est enfin utile d'indiquer aux élèves que les droits humains sont souvent violés en secret et que les personnes qui sont victimes de ces violations sont souvent celles qui sont le moins capables de se défendre.

C'est précisément pour cette raison que des organisations telles qu'Amnesty International, qui s'engagent pour le respect et la promotion des droits humains, sont nécessaires. N'hésitez pas à ajouter qu'il existe aussi beaucoup d'autres ONG qui s'engagent pour les droits humains.

ET À AMNESTY INTERNATIONAL ON Y FAIT QUOI ?

À l'origine

Amnesty International est née en 1961. Cette année-là, un avocat britannique, Peter Benenson, a voulu faire libérer deux étudiants portugais. Ils étaient en prison injustement, pour avoir levé leur verre à la liberté. Il a l'idée de bombarder le gouvernement portugais de lettres de protestations. Il lance donc un appel international en écrivant dans un journal. Le succès de cet appel est inespéré. La campagne se répand dans beaucoup de pays. De plus en plus de gens envoient des lettres en faveur de la libération de prisonniers d'opinion. Le résultat ne se fait pas attendre : en quelques mois, des portes de prison s'ouvrent, des personnes sans espoir retrouvent la liberté. Il décide alors de faire de cette campagne un mouvement permanent qui portera le nom d'Amnesty International.

Plus de 50 ans plus tard, c'est devenu la plus grande organisation de défense des droits humains présente presque partout dans le monde.

Aujourd'hui

D'un petit groupe de bénévoles travaillant dans un minuscule bureau de Londres, Amnesty International est devenue aujourd'hui un mouvement mondial regroupant plus de sept millions de personnes, dans plus de 150 pays et territoires, qui luttent pour la défense des droits humains et qui :

- intervient au nom des victimes de violations de ces droits, en se basant sur une recherche impartiale et sur le droit international.
- mène des recherches et des actions visant à prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble des droits humains.

Amnesty International intervient au nom de toutes les personnes privées de droits humains. Tous ensemble, les militants d'Amnesty International écrivent aux rois, aux présidents, et aux ministres qui ne respectent pas les droits humains. De cette façon, les hommes politiques reçoivent d'énormes tas de lettres qui leur rappellent que leur population a aussi des droits.

Amnesty International mène également un vaste programme de campagnes de sensibilisation et d'éducation aux droits humains ; elle encourage les organisations intergouvernementales, les particuliers et l'ensemble des composantes de la société à promouvoir et respecter les droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Amnesty International veille à ne pas profiter de l'argent dont l'acceptation pourrait nuire à son indépendance. C'est très important pour éviter que les gouvernements ou d'autres entités ne puissent ensuite faire pression en décidant par exemple de ne plus donner d'argent parce qu'ils n'ont pas apprécié les critiques d'Amnesty International.

En Belgique, il existe deux sections d'Amnesty International : la section Amnesty International Belgique francophone et la section Amnesty International Vlaanderen.

La section Amnesty International Belgique francophone dont le secrétariat national se trouve à Bruxelles emploie plus d'une vingtaine de salariés aidés dans leur mission par un grand nombre de bénévoles et de stagiaires. Elle est constituée de différents secteurs (campagnes, plaidoyer, activisme, jeunesse, communication, collecte de fonds, finances et administration).

Elle compte plus de 40 000 membres et donateurs, une soixantaine de groupes locaux composés d'activistes bénévoles, une quarantaine de groupes-écoles (dans les écoles secondaires) et plus de 50 000 activistes.

PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS SUR LES DROITS HUMAINS

Voici plusieurs propositions d'activités faciles à organiser dans votre école primaire pour introduire la notion de droits humains auprès de vos élèves. Elles vous permettront d'introduire le thème du droit à la participation, puisque ces jeux visent essentiellement à faire comprendre aux jeunes qu'ils ont un rôle à jouer dans la société, qu'ils peuvent participer à la vie sociale de façon active. Ces activités conviennent aux élèves entre 8 et 10 ans, mais peuvent être adaptées en fonction du nombre d'élèves ou de leur niveau.

Activité n°1 : Le pays imaginaire

Objectif : Cette activité souple d'utilisation est une façon de montrer aux élèves l'idée que les droits reposent souvent sur des besoins. Elle permet aussi de mettre l'enfant dans une situation de négociation, avec comme but d'arriver à un consensus démocratique.

Déroulement : Divisez la classe en groupes de 5 ou 6, et lisez-leur le scénario suivant: *“Imaginez que vous découvrez un pays nouveau, où personne n'a jamais habité et où il n'y a ni loi ni réglementation. Vous et votre groupe, vous êtes les habitants de cette nouvelle terre. Vous devez inventer comment vous allez vous organiser pour vivre ensemble dans ce nouveau pays”*.

Les enfants peuvent faire preuve d'imagination en inventant des détails amusants : par ex., quelles sont les ressources naturelles du pays, quelles sont les espèces animales, quel climat, quels sont les loisirs possibles...

Individuellement, chaque élève écrit une liste de trois droits qui, selon lui, doivent être garantis pour tout le monde dans ce pays nouveau.

Demandez aux élèves de présenter leur liste au sein de leur groupe et d'en discuter; ensuite, le groupe doit se mettre d'accord sur une liste de dix droits qui, pour lui, sont importants. Il inventera pour ce pays un nom qu'il écrira sur un grand morceau de papier en y ajoutant la liste des droits.

Chaque groupe présente sa liste au reste de la classe.

Pendant ce temps, vous notez tous les droits sur une liste globale pour toute la classe; si certains droits se recoupent, marquez-les d'une croix.

Quand tous les groupes ont terminé leur présentation, demandez aux élèves d'identifier les droits qui se recoupent ou qui se contredisent.

- Est-il possible de rationaliser la liste globale ? De regrouper certains droits comparables ?
- Dans quelle mesure cette liste se rapproche-t-elle de la réalité ?

Vous pouvez ensuite poser aux élèves de nouvelles questions sur les sujets suivants :

- Votre idée sur les droits que vous jugez les plus importants a-t-elle changé au cours de l'activité ?
- Y a-t-il des droits que vous aimeriez ajouter à la liste maintenant ?
- Avez-vous prévu une organisation sociale avec un chef ? Comment sera désigné le chef ? Quels sont ses pouvoirs ?

Vous pouvez, si vous le souhaitez, prolonger cette activité avec les deux exercices suivants : La contrepartie d'un droit est un devoir. Demandez aux élèves d'élaborer en groupe une liste de devoirs qui accompagnent les droits qu'ils ont inventés. Par exemple, le droit à la vie impose comme devoir de respecter la vie des autres. Demandez aux élèves de retourner dans leur groupe avec des exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée et comparez les articles avec la liste établie globalement pour l'ensemble de la classe.

Source : activité adaptée de First Steps d'Amnesty International

Activité n° 2 : Une échelle des valeurs et des droits

Objectif : Souligner le caractère indivisible des droits humains et mettre en évidence les différentes manières dont leur importance est perçue.

Matériel nécessaire : La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en version simplifiée (en annexe), des ciseaux, des épingles ou du ruban adhésif, des enveloppes, de grandes feuilles de papier, de la colle, du matériel de papeterie.

Déroulement :

Photocopiez le texte simplifié de la DUDH et distribuez-le à chaque élève.

- 1) Chacun choisit les six droits qu'il juge les plus importants.
 - 2) Il découpe ces six droits et place les autres dans une enveloppe pour les utiliser ultérieurement.
 - 3) Il les classe individuellement par ordre décroissant, selon l'idée qu'il se fait de leur importance.
 - 4) À l'aide d'épingles ou de papier collant, chacun place ses droits sur une grande feuille de papier, en formant une échelle.
 - 5) Les participants se regroupent par deux ou par quatre pour présenter leur échelle et les raisons qui les ont motivés.
 - 6) Chacun se remet à travailler sur son échelle personnelle, éventuellement en modifiant l'ordre des droits, à la lumière des discussions en groupe, ou en introduisant de nouveaux droits pris dans l'enveloppe ; on peut aussi ne rien modifier.
 - 7) Chacun fixe alors de façon permanente son échelle sur le papier, en y ajoutant la date.
 - 8) Les participants, réunis en un seul groupe, peuvent créer un panneau mural ou choisir toute autre façon d'illustrer la perception des droits humains dans l'ensemble du groupe.
- Les enveloppes contenant les droits non utilisés sont conservées. Il est parfois intéressant de reprendre cette activité ultérieurement pour comparer les échelles et noter dans quelle mesure les circonstances nous font préférer tel ou tel droit; c'est aussi une façon de montrer que tous les droits sont importants.

Source : Teaching Guide to the European Convention on Human Rights, repris par le dossier pédagogique du Conseil de l'Europe

Activité n° 3 : S'il te plaît, dessine-moi un droit humain

Objectif : Améliorer la connaissance de la Déclaration universelle des droits de l'homme tout en développant la réflexion créative, la construction d'équipe et en sensibilisant les participants à l'utilisation des images.

Matériel nécessaire : La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en version simplifiée (en annexe), un tableau ou un flip-chart pour noter les points des équipes, du ruban adhésif, des feuilles de papier A4 et des stylos/feutres pour réaliser les dessins (une feuille par équipe et par manche de jeu).

Il s'agit également de sélectionner quelques droits humains dans la version simplifiée de la DUDH et de les découper.

Déroulement : Dans ce jeu d'équipe, les uns doivent dessiner pour faire deviner aux autres un mot se rapportant aux droits humains.

Divisez la classe en groupes de 5 ou 6 et demandez à chaque groupe de choisir un nom pour leur équipe.

Expliquez-leur qu'ils vont devoir travailler en équipe et expliquez-leur la règle du jeu : dans chaque équipe, vous allez remettre un article de la DUDH à une personne chargée de l'illustrer. Les autres membres de son équipe devront deviner de quel droit il s'agit. L'équipe qui devine la première marque un point. À la fin du jeu, l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points a gagné.

Demandez aux équipes de préparer plusieurs feuilles de papier et un crayon et de trouver un endroit où s'asseoir dans la pièce. Elles doivent s'installer de sorte à ne pas entendre ce qui se dit dans les équipes concurrentes.

Appelez un membre de chaque équipe. Remettez à chacun un des articles de la DUDH que vous aurez découpé au préalable concernant par exemple le droit à ne pas être torturé, le droit à la vie, le droit à l'éducation.

Renvoyez-les dans leur groupe. Ils doivent faire deviner à leurs co-équipiers de quel droit il s'agit à l'aide d'un dessin. Ils ne peuvent utiliser que des représentations graphiques : ni chiffres ni mots. Ils ne peuvent pas non plus parler, sauf pour confirmer la bonne réponse.

Les coéquipiers, chargés de deviner ce que le dessin représente, ne peuvent pas poser de questions. Ils peuvent uniquement dire à quoi ils pensent.

Après chaque manche, demandez aux dessinateurs d'écrire la réponse sur leur dessin, même si celui-ci est inachevé et de mettre la feuille de côté.

Passez à la manche suivante en appelant de nouveaux dessinateurs et en leur donnant un autre article à illustrer. Prévoyez 7 ou 8 manches en alternant les dessinateurs et en veillant à ce que chaque participant ait l'occasion de dessiner au moins une fois.

À la fin du jeu, demandez aux groupes d'afficher leurs dessins afin de comparer et de discuter des différentes interprétations et illustrations.

Compte-rendu et discussion :

Commencez par passer l'activité en revue et demandez ensuite aux élèves ce qu'ils savent des droits humains et ce que sont les droits humains pour eux.

Était-ce facile ou difficile d'illustrer les droits humains ?

Comment ont-ils choisi d'illustrer un droit en particulier ? Où ont-ils puisé leur inspiration ?

En quoi les différents dessins concernant le même droit sont-ils comparables ?

Quelles ont été les différentes façons d'illustrer et d'interpréter le même concept ?

Après avoir passé en revue tous les dessins, demandez aux élèves ce qu'ils ont découvert sur leurs connaissances en matière des droits humains.

Pensent-ils que les droits humains sont importants pour leur propre vie ? Lesquels ?

Source : Repères - Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes – Conseil de l'Europe

Activité n° 4 : Jeux de rôle sur les droits

Objectif : Pratiquer la défense des droits humains en classe, à partir de la simulation d'une situation réelle.

Matériel nécessaire : La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en version simplifiée (en annexe).

Utilisation des jeux de rôle

Le jeu de rôle est une méthode d'apprentissage active, reposant sur un scénario où les membres d'un groupe doivent jouer un rôle particulier. C'est un instrument très puissant, qui doit être manipulé avec soin. Il convient de fixer des buts et des objectifs clairs pour la séance.

Le scénario doit être adapté aux besoins et à la nature du groupe d'élèves. Personne ne doit être personnellement offensé par le scénario ou par les actes de quiconque. Vous pouvez juger opportun d'attribuer à certains participants des rôles qu'ils n'auront jamais dans la vie réelle. Veillez à disposer de suffisamment d'espace et à ne pas être dérangés pendant le scénario. Prévoyez aussi assez de temps pour que le jeu se développe et puisse être suivi d'une discussion. Il est important enfin que les participants aient le temps de comprendre leur rôle et d'y entrer et, surtout, qu'ils puissent en sortir avant la discussion. Les observateurs (c'est-à-dire les élèves qui ne prennent pas part au scénario) doivent recevoir quelques mots d'explication et être invités à participer au débat.

Après ces jeux de rôle, demandez à vos élèves leurs idées pour en imaginer de nouveaux qui s'inspirent de problèmes de tous les jours. Vous pouvez commencer par des situations quotidiennes très simples - à la maison, à l'école, dans la vie sociale - où leurs droits entrent en conflit avec ceux d'une autre personne. Par exemple, vous voulez organiser une soirée chez vous, mais vos voisins se couchent tôt; deux groupes demandent l'usage d'un même lieu dans une école pour des utilisations différentes : - Quels problèmes rencontrent-ils et comment les résolvent-ils ? - Quelles idées nouvelles la classe peut-elle proposer ?

Scènes de la vie quotidienne

Demandez à la classe de se répartir en petits groupes de trois ou quatre. Lisez le jeu de rôle 1 et demandez à la classe de retrouver les articles concernés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée. Prévoyez cinq à dix minutes pour cette partie de l'exercice.

Recommencez pour les jeux de rôle 2 et 3.

Maintenant, redistribuez la classe en trois groupes et attribuez à chaque groupe l'une des situations en lui demandant de lui donner l'issue qu'il souhaite.

Chaque groupe décide qui joue chacun des rôles et comment se terminera l'histoire.

Chaque groupe joue à tour de rôle devant l'ensemble de la classe.

Après chaque scénario, demandez aux acteurs ce qu'ils ressentent par rapport à la solution apportée au problème.

Puis, demandez à l'ensemble de la classe d'imaginer d'autres fins possibles. Encouragez-les à imaginer des moyens par lesquels on pourrait éviter toute atteinte aux droits de l'enfant dans de telles situations.

Jeu de rôle 1

Ida veut traverser la frontière pour rendre visite à sa fille qui a épousé un homme du pays voisin. Le personnel d'immigration l'empêche d'entrer en prétextant qu'elle n'a pas les moyens de se payer un hôtel dans le pays.

Jeu de rôle 2

Ivan travaille dans une entreprise de lavage de voitures. En hiver, il a les mains blessées par le froid et la glace. Son patron ne veut pas lui acheter des gants parce que ça coûte trop cher. Ivan ne peut se les payer lui-même. Il demande conseil à son syndicat. Le patron, en découvrant cela, licencie Ivan.

Jeu de rôle 3

Le dernier espace vert de la ville va être transformé en parking. Dix personnes du quartier manifestent pacifiquement dans le parc, en défendant l'idée d'un lieu où l'on puisse se détendre et où les enfants puissent jouer. La police intervient en déclarant aux manifestants qu'ils n'ont pas le droit de manifester et en leur demandant de rentrer chez eux. Les manifestants s'assoient par terre et refusent de bouger. La police les emmène de force, en blessant certains d'entre eux.

Source : activité adaptée de First Steps d'Amnesty International

PARTICIPEZ AVEC VOTRE CLASSE À NOTRE CAMPAGNE BOUGIES

Chaque année, le 10 décembre, à l'occasion de la journée internationale des droits humains, nous fêtons l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Chacun est invité à mettre une bougie allumée à une fenêtre de sa maison, vers la rue. C'est une manière de rappeler que ces droits sont importants, et qu'ils doivent tous être respectés, partout. Allumer une bougie à sa fenêtre veut dire qu'on soutient les victimes de violations des droits humains partout dans le monde.

Le logo d'Amnesty est une bougie entourée de barbelés : elle illustre le vieux proverbe chinois « *mieux vaut allumer une bougie que maudire l'obscurité* ».

Le choix de la bougie et du barbelé est plein de sens : ils sont des symboles forts. Le barbelé représente l'oppression. La bougie représente la volonté de faire sortir de l'ombre les prisonniers et les personnes en danger, et de mettre en lumière les violations de leurs droits. Elle représente aussi la chaleur et l'espoir pour toutes les personnes qui subissent des injustices et pour leur famille.

La vente annuelle de milliers de bougies permet à la section belge francophone d'Amnesty de mener de manière indépendante et en toute impartialité son travail et ainsi de dénoncer les violations aux droits humains commises dans le monde entier.

Vous souhaitez participer à la campagne bougies avec votre classe ou au sein de votre école ? Contactez Véronique Devillers (vdevillers@amnesty.be / 02 538 81 77).

POUR ALLER PLUS LOIN

Si vous désirez plus d'informations sur les actions et outils pédagogiques proposés par le programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone :

www.amnesty-jeunes.be
www.amnesty.be/inscriptions

Nous mettons à votre disposition des **dossiers pédagogiques accompagnés de dossiers d'exercices** sur différentes thématiques liées aux droits humains. Ces dossiers sont téléchargeables en ligne ou peuvent être commandés gratuitement en complétant notre formulaire de commande en ligne : www.amnesty.be/inscriptions

Nous vous proposons également deux animations gratuites, pour les jeunes entre 10 et 18 ans, assurées par des animateurs bénévoles d'Amnesty International:

- une **animation d'introduction aux droits humains** sur base d'un photo-langage, de témoignages et d'une présentation des moyens d'actions d'Amnesty en faveur d'individus en danger dans le monde.

Pour demander une animation d'introduction aux droits humains, il suffit de compléter notre formulaire en ligne : www.amnesty.be/animationecole

- une **animation visant à déconstruire les préjugés sur la migration** sur base d'une introduction générale à la migration et à l'actualité des migrants et réfugiés, d'un témoignage d'un réfugié (vidéo), d'un débat mouvant sur des préjugés liés à la migration et d'une présentation des moyens d'actions d'Amnesty pour agir concrètement à nos côtés. Cette animation est cependant envisagée comme une animation complémentaire et subsidiaire à notre animation d'introduction aux droits humains.

Pour demander une animation visant à déconstruire les préjugés sur la migration, il suffit de compléter notre formulaire en ligne : www.amnesty.be/animationmigration

Enfin, tout au long de l'année, nous vous proposons des **actions à réaliser, avec à la fois des élèves de primaire et de secondaire**, pour soutenir et défendre des individus en danger dont les droits humains sont bafoués ainsi que pour sensibiliser les élèves à certaines situations de violations des droits humains. Vous pouvez retrouver toutes nos propositions d'actions en cours et à venir sur : www.amnesty.be/inscriptions